

75

Commission permanente Séance du 16 octobre 2023



Rapporteur : Mme ROUX

48609

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Fourniture de consommables informatiques pour le Département d'Ille-et-Vilaine

Le lundi 16 octobre 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h21.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2 et R. 2124-2 ;

Vu la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, notamment l'article 58 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 29 avril 2019 relative à la fourniture de consommables informatiques ;

Expose :

La société OfficeXpress est titulaire du marché n° 2019-0794 pour la fourniture de consommables informatiques. Ce marché arrivera à expiration le 9 janvier 2024.

Afin de couvrir nos besoins à partir de cette échéance, il convient de relancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen, pour un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum de 430 000 € HT soit 516 000 € TTC sur la durée du marché (4 ans résiliable annuellement).

Ce montant tient compte de l'estimation de nos besoins, s'élevant à 331 227,60 € HT, consistant principalement en la fourniture de cartouches d'encre, de toner et d'accessoires informatiques (câbles, clés USB, souris).

L'accord-cadre à conclure prendra en compte le respect de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, qui introduit une obligation d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation, ou comportant des matières recyclées pour certaines catégories d'achat dont celles concernées par l'acquisition à réaliser.

Décide :

- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert au niveau européen, en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum de 430 000 € HT sur la durée du marché pour les prestations relatives à la fourniture de consommables informatiques pour les besoins du Département d'Ille-et-Vilaine ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre avec l'opérateur économique que sera déclaré attributaire par la Commission d'appel d'offres.

En fonctionnement, les crédits seront prévus sur les imputations ci-dessous, sur les budgets 2024 et suivants : 011-0202-60632-P631 (Fourniture de petits équipements) et 011-0202-6064-P631 (Fourniture administratives).

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 octobre 2023

ID : CP20231831

Pour extrait conforme